



SYNDICAT CGT DE LA PETITE ENFANCE

REFORME CATEGORIE B - EJE

TRAVAILLER PLUS ?

POUR GAGNER MOINS ?

Le gouvernement veut réformer la grille indemnitaire de la catégorie B. Dans cette nouvelle grille il n'y aurait plus de durée minimum dans l'échelon, seul un temps maximum serait conservé.

Aujourd'hui, à la Ville de Paris, pour parvenir au dernier échelon de la classe normale, il faut le plus souvent 16 ans et 9 mois (application de la durée minimum). Dans la nouvelle classe normale il faudrait 35 ans, c'est-à-dire travailler 18 ans et 3 mois de plus. Cet allongement entraînerait une perte de salaire d'environ 65 000 € sur toute une carrière.

La règle de transposition à une nouvelle grille indemnitaire (passage à l'indice égal ou directement supérieur) aurait pour certains échelons comme effet immédiat un petit gain de salaire (entre 4 et 68 euros). En début de carrière à l'échelon 1, il y aurait un gain financier de 54,86 € par mois, mais la durée de l'échelon passerait de 1 à 3 ans. La progression étant plus lente, à partir de la 4^{ème} année de carrière, il y aurait perte de salaire. En fin de carrière, le gain serait de 68,17 €, mais après... plus de 18 années supplémentaires. Idem pour la classe supérieure, même si les pertes financières seraient moins douloureuses, le déroulement de carrière passerait de 12 ans et 9 mois (durée minimum) à 21 ans.

Le souhait du gouvernement est de désigner la classe supérieure comme grade d'avancement pour les EJE avec une fonction d'encadrement (adjoint-e ou responsable). Sous entendu, si vous n'accédez à aucun de ces postes, vous ne passerez jamais en classe supérieure et serez bloqué-e-s au dernier échelon de la classe normale sans possibilité d'avancement.

LA CGT REVENDIQUE :

- un avancement automatique au grade supérieur (carrière linéaire)
- une réévaluation de la grille indiciaire des EJE avec une augmentation du début à la fin de carrière
- l'accès à la catégorie A pour les EJE et les infirmier-ières
- une vraie reconnaissance, y compris indemnitaire pour les EJE responsables
- l'augmentation du point d'indice à 5,40 euros

Le nombre de promus (ratio promu/promouvable) est décidé par le Maire de Paris. Il va être renégocié cet automne pour les 3 années à venir.

Venez échanger : ASSEMBLEE GENERALE des EJE

lundi 28 septembre 2009
de 9h à 12h

3 rue Château d'Eau, métro République
Salle André Tollet

AG autorisée par l'administration sur les heures d'informations syndicales.